

Travaux du Gelon entre 1846 et 1850 sous la direction de J. Mosca
Photocopie du rapport original de J. Mosca déposée aux Archives de la Mairie de Chamoux-sur-Gelon.
Nb : la graphie Gelon est constante)

En résumé :

Le prétexte du rapport :

- bilan sur les travaux, principalement ceux du bas Gelon, après la déchéance de l'Entreprise Insermini.,

Les informations : - déroulement des travaux.

- coût des travaux.

Corps Royal
DU GÉNIE CIVIL
DIVISION ADMINISTRATIVE
DE CHAMBÉRY
Province de Savoie Propre
Objet
Canalisation du Gelon
sous Chamousset

**Rapport sur les travaux en régie exécutés depuis
la suspension des travaux du souterrain en 1846,
jusqu'à la fin du mois de juin 1850 pour l'ouverture
d'un nouveau lit au Gelon et autres travaux d'entretien**

Ensuite de l'ordonnance de l'Administration Générale de l'Intérieur du 13 juillet 1846 les entrepreneurs Insermini et Marocco ayant été exclus de l'entreprise relative à la construction du souterrain voûté destiné à donner un écoulement aux eaux du Gelon à travers la colline de Chamousset dont ils étaient adjudicataires, les travaux ont été suspendus.

Comme d'autre part il était nécessaire de pourvoir à la conservation du canal provisoire du Gelon pratiqué au pied de la colline de Chamousset, l'Administration par sa lettre du 15 du mois susdit (n° 8866) m'avait autorisé à faire exécuter les travaux à la régie, qui étaient nécessaires pour cet objet.

Plus tard, attendu que les travaux du souterrain étaient toujours suspendus, qu'il était autre part nécessaire de diminuer autant que possible les dommages que causait l'inondation du Gelon dans la plaine de Bourgneuf et de Chamousset, l'Administration par sa lettre du 2 mars 1847 (n° 3185) m'autorisa à faire continuer les travaux d'entretien du canal, faire en outre ouvrir un nouveau lit au Gelon depuis la butte, au moulin de Châteauneuf, de manière à baisser autant que possible le fond du canal sous la butte, afin de donner un cours plus libre aux eaux du Gelon et diminuer ainsi l'inondation de la plaine de Bourgneuf et Chamousset.

Ces travaux ont été commencés en avril de ladite année et ont produit un assez bon effet ; successivement on continue toujours à entretenir le nouveau lit du Gelon, en faisant exécuter à la régie les réparations qui étaient nécessaires, jusqu'à la fin du mois de juin 1850.

Depuis cette époque on n'a plus fait de réparations importantes, attendu qu'il n'y a plus eu de dégradations après les fortes réparations faites dans l'hiver 1849-50, dont il sera fait mention ci-après.

La nouvelle adjudication du souterrain étant donnée, et dans la nouvelle entreprise ayant porté en compte une somme pour les réparations qui pourront être nécessaires au canal provisoire du Gelon jusqu'à ce que le moment favorable soit arrivé pour mettre les eaux dans le nouveau lit qui sera établi par le souterrain en cours d'exécution à travers la colline, il est nécessaire de régler définitivement la comptabilité des travaux exécutés à la régie depuis le mois de juillet 1846 jusqu'au mois de juin 1850, dont le montant a été déjà payé par mandats provisoires pointé

En transmettant cette comptabilité à l'Administration, je crois à propos de donner par le présent rapport quelques renseignements sur les travaux exécutés et sur le mode adopté pour régler les dépenses faites.

Les travaux ont été exécutés sous la surveillance de Monsieur Laurat Charles, Assistant du Génie civil déjà attaché aux travaux de l'Entreprise Insermini et Marocco, et d'après les instructions que je lui donnais suivant les circonstances.

Aussitôt que l'Administration m'autorisa de faire exécuter les travaux donc il s'agit, j'ai demandé aux entrepreneurs Martin et Dunoyer s'ils étaient disposés à faire les avances des fonds nécessaires, moyennant remboursement et le bénéfice du 1/10^e sur les sommes effectivement déboursées : ces Messieurs ayant consenti, on commença les travaux ; on avait convenu aussi que pour les fournitures de matériaux qui pourraient être nécessaires, on établirait les prix suivant leur nature et qualité.

M. Laurat tenait lui-même la note des ouvriers avec les deux de quelques chefs [d'escadre]. Les ouvriers travaillaient tantôt à la journée, ou à prix fait, selon les circonstances, et comme on jugeait le mieux dans l'intérêt des travaux. Les états des travaux ont été dressés par M. Laurat et signés par le représentant de l'entreprise Martin et Dunoyer, on réglait chaque état aux époques auxquelles avait lieu la paye aux ouvriers, et suivant le montant des travaux exécutés.

M. Laurat assistait à la paye des ouvriers pour faire donner à chacun ce qu'il avait lui-même convenu.

Sur chaque état est porté en compte le bénéfice du 1/10^e sur la somme déboursée dans les entrepreneurs pour payer les ouvriers, et autres dépenses. Pour ce qui concerne la fourniture des matériaux, on a porté le montant calculé sur les prix convenus et sans autre bénéfice. Sur l'état n° 39 on ne voit pas figurer de bénéfice, attendu que la paye a été faite moyennant un mandat provisoire délivré par Monsieur l'Intendant Général sur la Trésorerie de Chambéry : à cette époque les entrepreneurs étaient dépourvus d'argent, et comme d'autre part on ne pouvait pas retarder la paye des ouvriers, Monsieur l'Intendant Général délivra un mandat provisoire et délégua un employé de l'Intendance pour assister à la paye.

Les travaux exécutés en 1846 se réduisent aux réparations indispensables au canal provisoire au pied de la butte qui avait été encombré par les éboulements de la colline ; ils s'élèvent à la somme de 2560,72 £, ainsi qu'il résulte du décompte déjà présenté le 22 décembre de la même année.

Les travaux exécutés en 1847 ont été plus importants : ensuite de l'avis donné par le congrès permanent des Ponts et Chaussées, on a ouvert un nouveau lit au Gelon depuis la butte, au moulin de Châteauneuf, de la longueur de [mètres ?] **1200** environ ; on a commencé le creusement en aval en remontant et en donnant au fond du lit la moindre pente possible, de manière à produire une chute près de la butte. On a obtenu pour résultat un abaissement sensible dans le fond du canal provisoire au pied de la butte ; et par ce moyen les eaux qui inondaient la plaine rentrèrent hier dans le lit du Gelon.

L'inondation a lieu seulement à l'époque des longues pluies ; mais en l'état ordinaire, la plaine est presque à sec depuis qu'on a creusé le nouveau lit en 1847 point

Les frais d'entretien ont toujours augmenté depuis lors, attendu qu'à chaque crue, de nouveaux éboulements avaient lieu pendant les années 1848 et 1849.

Les dégâts les plus considérables ont eu lieu lors de la crue extraordinaire des 25 et 26 novembre 1849 : à cette époque, ainsi que j'ai eu l'occasion d'informer l'Administration, la digue qui sépare l'Arc du Gelon au pied de la butte, a été emportée sur une grande étendue, et si la crue avait duré encore quelques heures seulement, et sans les secours qu'on a apportés, l'Arc se jetait dans le lit du Gelon qui était de 1 mètre environ plus bas. On a été obligé de rétablir la digue en toute hâte, et la garantir d'un fort enrochement de chaque côté, ce qui occasionna une très forte dépense, ainsi qu'il résulte des états numéro 39, 40, 41.

Dans le projet de l'adjudication en cours, j'ai inséré la condition qu'on utilisera une grande partie des pierres employées à rétablir la digue provisoire, ce qui compensera ainsi une partie de la dépense faite à réparer les dégâts causés par la crue du 25 novembre 1849.

Le cube total de pierres employées, non comprise la blocaille, aide de 473,60 mètres³. On pourra en utiliser environ 300 mètres cubes qu'on évalue au prix de 750 livres, ce qui donne la somme de 2250 livres.

Le nouveau lit du Gelon exécuté en 1847 sera utilisé en partie sur 800 m environ de longueur, car il a été fait sur le tracé définitif coordonné avec le tracé du tunnel. Quoique le nouveau lit ait besoin d'être baissé encore pour coordonner sa pente avec celle du tunnel, on peut évaluer les travaux faits en 1847 à la somme de 4000 à 4500 livres environ ; de sorte que les travaux exécutés à la régie peuvent être utilisés pour une somme de 6500 livres environ.

Le montant des travaux exécutés depuis le mois de juillet 1846, au mois de juin 1850, c'est levé à la somme totale de 46 514,72 livres, ainsi qu'il résulte du résumé des états dressés par M. Laurat au nombre de 41. Or, en déduisant celle qui sera utilisée, on peut calculer à 40 000 livres la dépense faite ensuite de la suspension des travaux en 1846. Il faut cependant faire observer que les travaux faits en 1846 auraient été nécessaires, même dans le cas que les travaux de l'entreprise Insermini et Marocco n'auraient pas été suspendus. Par conséquent la perte réelle pour le Gouvernement causée par la suspension des travaux en 1846 peut être calculée à la somme de 37 500 livres, à laquelle il faut encore ajouter le montant des réparations qu'on sera dans le cas de faire au canal au pied de la butte pendant l'exécution des travaux dépendant de l'entreprise en cours support, et jusqu'à ce que les eaux du Gelon soient introduites dans le nouveau tunnel.

Cette somme a été payée aux entreprises Martin et Dunoyer moyennant 11 mandats provisoires délivrés par Monsieur l'Intendant Général de la Division sur autant de certificats délivrés aux différentes époques, et ensuite d'une autorisation de l'Administration. Savoir :

avec le certificat du	22 décembre 1846, £	2560,72
"	18 juin 1847	5500,00
"	21 juillet 1847	7100,00
"	6 septembre 1847	5966,00
"	5 octobre 1847	3563,00

"	26 avril 1848	2306,00
"	30 juin 1848	2004,00
"	9 mars 1849	2981,00
"	28 juin 1849	1910,00
"	5 février 1850	8766,00
"	10 juillet 1851	<u>3858,00</u>
Total comme ci dessus		46 514,72

Pour le remboursement des frais donc il s'agit, soit pour la régularisation des paiements faits avec mandats provisoires, on a porté au budget de cette année seulement la somme relative aux dépenses faites jusqu'à la fin du mois de janvier 1850 ; de sorte qu'il faudra renvoyer à plus tard la régularisation du dernier mandat provisoire de 3858,00 livres, et lorsque le budget de 1852 sera approuvé ; je ferai seulement observé que le montant des dépenses faites jusqu'à la fin de janvier 1850 s'élève à la somme de 42 656,72 livres, et que dans le budget de cette année, la somme approuvée étant de 42 666,72 livres, il en résulte qu'il sera le cas de porter au budget de 1852 la somme de 3848 livres seulement.

D'après cela le décompte des travaux se trouve divisé en trois parties, savoir :

1° travaux exécutés en 1846	£	2560,72
2° id en 1847 et jusqu'en janvier 1850		40 096,00
3° id depuis février, en juin 1850		<u>3858,00</u>
Total comme ci-dessus		46 514,72

Le décompte des travaux exécutés en 1846 est déjà auprès de l'Administration ; il me reste à transmettre celui des travaux exécutés postérieurement que j'ai divisé en deux parties, afin qu'il soit coordonné avec les sommes portées au budget.

Chaque décompte se compose des états dressés par M. Laurat, avec un résumé général pour le décompte relatif à la somme de 40 096 livres, et d'un certificat de paiement fait à double, pourtant la même date des premiers certificats qui ont servi à l'expédition des mandats provisoires.

On a vérifié les calculs et j'ai lieu de croire qu'on ne trouvera pas d'erreur : dans tous cas les différences proviendront de la manière de calculer oui, suivant qu'on tient compte ou non des centimes forts.

Je pense qu'en moyennant les renseignements que je vient d'exposer, l'Administration sera à même de donner cours à la comptabilité dont il s'agit.

Chambéry le 2 octobre 1851
L'ingénieur en chef de la Division
J. Mosca

Transcription A.Dh.